

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N^o COUR : 500-11-065379-253
DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS
AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES :

COURSUPÉRIEURE
Chambre commerciale

PÉTROMONT INC.

DÉBITRICE

- et -

PÉTROMONT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

MISE-EN-CAUSE

- ET -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

CONTRÔLEUR :

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE INITIALE

(Article 23 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*)

Le 10 mars 2025, à la suite du dépôt d'une demande, la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) (la « **Cour** ») a rendu une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance initiale** ») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») à l'égard de la Débitrice et de la Mise-en-cause (collectivement « **Pétromont** ») et Restructuration Deloitte inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommé afin de surveiller l'exploitation de l'entreprise et les affaires financières de Pétromont à titre d'officier de la Cour. En vertu de l'Ordonnance Initiale, la Cour a ordonné une suspension de toute procédure ou mesure d'exécution à l'encontre ou à l'égard de Pétromont ou de ses biens.

Une copie de l'Ordonnance initiale, du rapport du Contrôleur et d'autres informations se rapportant à la procédure sont rendues publiques par affichage sur la page Web créée par le Contrôleur pour la procédure à l'adresse : <https://www.insolvencies.deloitte.ca/Petromont>. Si vous ne pouvez y accéder, veuillez communiquer avec nous au 514-390-1730 ou à montrealrs@deloitte.ca en nous laissant votre nom et numéro de téléphone ainsi que votre adresse courriel ou adresse postale selon le mode de transmission désiré.

À ce stade, un processus de réclamation concernant Pétromont n'a pas été mis en place, de sorte que ses créanciers ne sont pas tenus, pour le moment, de déposer des preuves de réclamation. Le Contrôleur informera les créanciers de tout développement à cet égard en temps opportun.

Fait à Montréal ce 17^e jour de mars 2025

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

En sa qualité de Contrôleur de la débitrice et de la mise-en-cause désigné par le Tribunal